



Bureau

21 janvier 2020

Compte rendu



Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaire du gouvernement

M. Ivan BOUCHIER Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère

Représentant(e)s de l'Etat

Mme Claire BERTRAND Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique

M. Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère (DDTM-DML)

Représentant des collectivités territoriales ou leurs groupements

M. André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion

Représentant des organisations représentatives des professionnels

M. Yannick CALVEZ Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Représentant des organisations d'usagers

M. Paul MAREC Fédération française d'études et de sports sous-marins

Représentante d'associations de protection de l'environnement

Mme Marie CAPOULADE Association Bretagne Vivante

Invité(e)s et intervenant(e)s PNMI :

Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise

Gaëlig BATAIL Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué - PNMI

Philippe LE NILIOT Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué - PNMI

Marie HASCOET Chargée de mission « patrimoine culturel maritime et éducation à l'environnement » - PNMI

Claire LASPOUGEAS Chargée de mission « pêche professionnelle » - PNMI

Patrick POULINE Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture » - PNMI

ORDRE DU JOUR

- 1) Proposition du programme d'actions 2020
- 2) Etude des demandes de subvention
 - a) Livre sur l'histoire de la sardine
 - b) Projet pédagogique Douarnenez
- 3) Compte rendu des actions réalisées grâce aux subventions versées en 2019

Questions diverses

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance :

- adresse ses vœux à chacun des membres du bureau et ses vœux de réussite au parc marin dans le cadre de ses missions,
- informe de la tenue du CA inaugural de l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) le 14 janvier 2020 à Brest. Le président est Thierry Burlot, conseiller régional et la vice-présidente, Sylvie Detoc, directrice régionale Bretagne à l'OFB,
- rappelle la création officielle de l'Office français de la biodiversité (OFB) le 1er janvier 2020,
- présente le journal de bord n°5 du PNMI remis sur table (format nouvelle maquette), distribué à 36 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des communes littorales du Parc,
- indique qu'un temps « questions diverses » est réservé en fin de réunion et invite les membres du bureau à présenter leurs questions éventuelles,
- signale l'absence de compte rendu de bureau à approuver du fait de l'annulation du dernier en date prévu (5 novembre 2019). Celui portant sur le bureau du 30 avril a été soumis à validation par voie électronique,
- effectue un point RH :
 - recrutement de trois volontaires en service civique (VSC) sur la mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour une durée de huit mois,
 - publication de la fiche de poste d'un chargé de mission dans le cadre du projet européen « pêcheurs partenaires ». Les candidatures reçues sont en cours d'instruction.

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Proposition du programme d'actions 2020

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau suivi par Philippe Le Niliot.

Axe stratégique n°1 : Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime

Projet n°1 : Pêcheurs partenaires

Projet n°2 : Evaluation de l'efficacité des zones réglementées

Projet n°3 : Soutien aux activités littorales

Projet n°4 : Limitation de l'impact des activités portuaires

Projet n°5 : Soutien aux éco-acteurs

Interventions en séance sur l'axe stratégique n°1 :

Projet n°3 : Marie Capoulade s'interroge quant au soutien apporté par le Parc aux porteurs de projets inscrits dans une démarche d'aquaculture durable, spécialement sur les conditions particulières répondant aux critères de durabilité et sur les critères d'appréciation de la durabilité.

Projet n°5 : Marie Capoulade s'interroge également sur l'existence d'une éventuelle réflexion en cours sur le seuil à ne pas dépasser en terme d'activité touristique tout particulièrement pour les mammifères marins et suggère, en lien avec le projet n°13 « atteintes à l'environnement », une collaboration de travail portant sur l'évolution du paysage avec les prestataires de découverte du milieu marin déjà en place.

Fabien Boileau répond concernant le point sur :

- la durabilité de l'aquaculture que l'accompagnement du PNMI se présente sous plusieurs formes. La plus simple est l'accompagnement financier dans le cadre d'attribution de subvention basée sur une grille d'analyse, validée par le conseil de gestion en 2019. Il rappelle qu'un des points rédhibitoires de cette grille est l'impact sur l'environnement marin, et la responsabilité du conseil de gestion, lors de l'octroi d'une subvention, qui est de veiller à ce que cet impact soit très limité.

Les projets émergeant actuellement sont majoritairement des projets de bassins à terre, (ex. : projet sur l'île de Sein et Camaret (projet présenté au précédent conseil de gestion et renvoyé à un conseil de gestion ultérieur). L'absence de nouveaux projets, et l'absence des moyens en interne pour en développer, font que la dynamique ne tend pas vers le développement d'une aquaculture en milieu sauvage dans le Parc. Des expériences pourraient être éventuellement envisagées. Ce n'est pas un axe de travail majeur à court terme.

- la limitation de la pression dans l'archipel de Molène liée au tourisme :

En 2014, une limitation du nombre de licences sur les activités de découverte du milieu marin a été proposée par le conseil de gestion du Parc aux services de l'Etat. Cette réglementation n'avait pu aboutir car ces activités sont considérées comme des activités de transport maritime.

Face à cette situation, des outils de travail ont pu voir le jour au sein du Parc :

- proposition d'adhésion, aux prestataires de découverte du milieu marin volontaires, à une charte de bonnes pratiques visant à limiter l'impact sur l'environnement. Le retour sur l'application de la charte effectué lors du dernier conseil de gestion est plutôt positif. La charte permet une évolution des pratiques mais ne permet pas de limiter le nombre de prestataires,
- réorientation des flux touristiques des sites les plus sensibles vers des sites moins sensibles et limitation de la communication sur la découverte des espèces sensibles tout particulièrement sur les mammifères marins – projet européen INTERREG BioCultural Heritage Tourism « BCHT ».

Hugues Vincent précise que les seuls outils existants portent sur des limitations spécifiques à certains types d'activité (par exemple, limitation de vitesse pour le jet-ski) mais à ce jour la notion de quota n'a pas connu d'évolution. Il s'interroge sur le niveau d'adhésion à la charte des bonnes pratiques des opérateurs pratiquant le « *whale watching* ».

Fabien Boileau répond que la charte rencontre une adhésion quasi complète des prestataires à l'exception d'un seul pour qui le « *whale watching* » n'est pas l'activité principale. De surcroît, il pratique cette activité dans le respect de l'environnement marin. Il ajoute que concernant les prestataires de découverte du milieu marin au sens large qui ne sont pas encore signataires de la charte, il ne s'agit pas d'une question d'opposition mais plutôt une question de moyens des agents du Parc pour les rencontrer.

Axe stratégique n°2 : Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière

Projet n°6 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Projet n°7 : Gestion de sites du conservatoire du littoral

Projet n°8 : Actions sur les habitats N2000

Interventions en séance sur l'axe stratégique n°2 :

Projet n°6 : Marie Capoulade souhaite prendre connaissance des actualités sur l'extension de la Réserve et s'interroge sur le climat général actuel.

Fabien Boileau rappelle que le conseil de gestion du 12 décembre 2019 a donné un avis favorable au dossier d'extension et au projet de réglementation. L'ensemble a été présenté aux comités scientifique et consultatif. Amendé de quelques modifications souhaitées sur la forme par la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de la transition écologique et solidaire, le dossier sera présenté, par le Parc, au conseil national de protection de la nature (CNPN) le 29 janvier.

Une enquête publique devrait pouvoir être réalisée par les services de l'Etat dans le courant de l'année 2020. L'état d'avancement se présente plutôt de manière satisfaisante.

Pour ce qui concerne le climat, ce dernier est plutôt apaisé. Le Parc s'efforce de tenir son engagement de communication régulière sur le projet près des membres des groupes de travail. Aucun retour négatif n'a été à ce jour enregistré.

André Talarmin ajoute que le climat des dernières assemblées générales des associations de plaisanciers auxquelles il a assisté (Lanildut, Aber Ildut, Porspoder, Argenton, Porsmoguer Kerhanhou) fait ressortir une bonne compréhension de l'intérêt général du projet.

Il exprime la volonté des communes de Landunvez et de Lampaul Ploudalmezeau de rentrer dans le périmètre du parc marin.

Nathalie Sarrabezolles précise qu'il s'agit d'un sujet qui mérite attention et discussion avec les futurs élus.

Fabien Boileau souligne que la question de l'extension du parc naturel marin d'Iroise serait une première. Ensuite, concernant les questions administratives, le préalable est de disposer d'une saisie officielle des élus des communes intéressées. Cette demande, après avis du conseil de gestion du Parc, ferait l'objet d'une présentation à la direction de l'eau et de la biodiversité.

Fabien Boileau ajoute que cette demande de modification de périmètre du parc naturel marin d'Iroise tombe à point nommé en parallèle d'une réflexion sur une modification du décret portant sur la liste des membres du conseil de gestion et son toilettage suite à des changements de nom de communautés de communes, disparition d'associations, etc...

Axe stratégique n°3 : transmettre la connaissance et favoriser l'accès aux patrimoines naturel et culturel

Projet n° 8 : Projet INTEREG BCHT

Projet n° 9 : Animation et pédagogie

Projet n°10 : Mise en valeur du patrimoine bâti

Projet n°11 : Patrimoine immatériel

Interventions en séance sur l'axe stratégique n°3 :

Projet n°10 : Paul Marec souhaite avoir des précisions sur la campagne de recherche d'épaves sur la chaussée de Sein.

Marie Hascoët répond que *la SAMM (Société d'Archéologie et de Mémoire Maritime)* basée sur l'île de Sein, a fait une demande auprès du DRASSM (pilote administratif) pour prospecter autour de l'île de Sein.

Paul Marec ajoute que la SAMM effectue des prospections pour le DRASS depuis des années et souligne la nouveauté dans son initiative de prendre l'attache du parc marin. Puis il demande si le Parc est impliqué dans la recherche de « la Cordelière ».

Fabien Boileau répond par l'affirmative. Des discussions avec le préfet maritime et des acteurs maritimes locaux font ressortir que chacun a son idée sur l'endroit où se situe le navire. Aucune grande campagne de recherche n'est prévue par le Parc.

Fabien Boileau revient sur la campagne de recherche d'épaves par la SAMM et précise que compte tenu des conditions difficiles d'accès et du manque de connaissance de la chaussée de sein, un soutien du Parc, y compris financier, pourra être envisagé.

Philippe Le Niliot apporte une précision sur la Cordelière. André Malraux (DRASSM) viendra prospecter cet été dans des zones de recherche différentes de celles du Parc. Ses indicateurs l'orientent plutôt vers la sortie du goulet, les témoignages recueillis par le Parc orientent plutôt sur l'archipel de Molène.

Axe stratégique n°4 : Lutter contre les atteintes à l'environnement

Projet n°12 : Lutte contre les pollutions

Projet n°13 : Prévention des atteintes de l'environnement

Projet n°14 : Contrôle des activités

Interventions en séance sur l'axe stratégique n°4 :

Hugues Vincent relaie le message positif concernant l'apport des équipes du Parc, très appréciées par les structures de coordination de contrôle de l'environnement (MISEN / CODOP) mais aussi par les services de contrôle des activités.

Projet n°12 : Fabien Boileau apporte une précision sur la lutte contre les pollutions. Les recettes du projet européen INTERREG preventing pollution plastic « PPP » permettront le financement de dépollution de certaines zones notamment sur l'île d'Ouessant (ancienne décharge qui relargue dans le milieu marin).

Marie Capoulade souligne l'importance de la prise en compte de la relation terre mer dans le nouveau projet. Elle s'interroge sur les autres pollutions qui peuvent venir sur les bassins versants et sur l'implication éventuelle du Parc sur les différents documents d'urbanisme, les « SCoT », les « SAGE » existants dans le secteur et sur lesquels le Parc pourrait apporter son expertise pour améliorer ces pollutions.

Fabien Boileau répond que le Parc est assez peu saisi pour avis sur les documents portant sur le schéma de cohérence territoriale « SCoT » et les documents d'urbanisme d'ordre plus général. Dans ce cas, les dossiers seraient présentés au conseil de gestion. Le Parc est saisi de temps à autre sur des modifications modiques de plans locaux d'urbanisme « PLU ».

Fabien Boileau rappelle que l'intégration du Parc dans une direction régionale de l'OFB permet un travail de meilleure qualité pour la relation terre/mer. Le Parc travaille sur des actions liées à la qualité de l'eau, en dehors des pollutions liées aux plastiques, sur des problèmes liés à

l'eutrophisation et à la bactériologie. Concernant la bactériologie sur les bassins versants pollués et sur les plages sur lesquelles des anomalies sont détectées, le Parc travaille avec les collectivités territoriales volontaires pour remonter à la source de la pollution et apporter des recommandations dans les documents des « SAGE ». Sur l'eutrophisation, le Parc dispose d'une cartographie des ruisseaux qui présentent un problème. Ces données servent de base aux propositions d'avis du conseil de gestion dès lors qu'une activité est susceptible de contribuer à l'eutrophisation du milieu marin.

Ivan Bouchier reformule l'interrogation portant sur la saisie, de droit et en amont, du Parc sur les différents types de documents liés à l'urbanisme et ajoute que la question de saisie du Parc mérite d'être creusée en droit et en opportunité.

André Talarmin précise qu'en droit le PNMI n'est pas associé, mais en qualité de président du Pays d'Iroise, grand territoire maritime, il témoigne de son intérêt pour l'association en amont du parc marin dans les commissions de travail liées à la modification du PLUi de la communauté de communes du Pays d'Iroise.

Nathalie Sarrabezolles ajoute que la question porte principalement sur le droit et les obligations du Parc et de ses instances de gouvernance, dans le cadre des documents d'urbanisme d'ordre général. Cette réflexion pourrait permettre une évolution plus globale du droit en la matière.

Fabien Boileau rappelle le droit dans le code de l'environnement : « toute activité susceptible d'altérer le milieu marin est soumise à avis du Parc ». Le conseil de gestion du Parc est saisi par les services de l'Etat. Un avis technique peut être donné par les équipes techniques du Parc sur les évaluations d'incidence et sur la complétude des dossiers d'évaluation d'incidence. Ces différentes saisies pour avis n'empêchent pas la possibilité, en amont des décisions, de s'adjoindre l'expertise du Parc pour évaluer l'impact des décisions sur l'environnement marin.

André Talarmin ajoute que l'avis du Parc est d'autant plus important que certains documents d'urbanisme portent sur des zones portuaires (Aber Ildut, Landunvez, Argenton, Le Conquet,..).

Philippe Le Niliot souligne qu'apporter un avis sur les PLU implique une bonne connaissance du parcellaire, connaissance dont le Parc ne dispose pas. Cependant un regard particulier du Parc est porté sur certains sites sensibles (ex. les zones portuaires), non à l'échelle de la parcelle mais à celle des bassins versants.

Axe stratégique n°5 : Mieux connaître et protéger les habitats et les espèces

Projet n°15 : Connaissance des mammifères marins

Projet n°16 : Cartographies d'habitats

Projet n°17 : Etude du front thermique d'Ouessant

Projet n°18 : Identification des zones fonctionnelles halieutiques

Projet n°19 : Tableau de bord et expertise

Interventions en séance sur l'axe stratégique n°5 :

Hugues Vincent s'interroge sur l'absence d'actions de police et d'assistance à l'évaluation des incidences prévues à l'occasion des fêtes maritimes « Brest 2020 ».

Fabien Boileau répond qu'une association du Parc est prévue dans les réunions préparatoires de la grande parade, tout particulièrement sur son soutien à la surveillance (veille au respect des règles de protection de l'environnement et de l'interdiction de débarquement).

En l'absence de chargé(e) de communication au Parc, et compte tenu de la charge de travail conséquente estimée en temps et moyens humains, le Parc ne sera pas représenté sur site. Concernant la question de la visibilité du Parc, une représentation sur site lors du festival maritime de Douarnenez a été privilégiée.

Paul Marec demande si les prélèvements sur dauphins par « arbalète » évoqués lors d'un précédent conseil de gestion ont été effectués.

Philippe Le Niliot répond que l'outil « arbalète » n'a été pas retenu car jugé trop intrusif et contraire à l'éthique du Parc. La recherche de la technique idéale reste à l'étude. Un test a été effectué par le biais d'un système « de grattage » du dos de grands dauphins. Cet outil a donné de bons résultats mais requiert une certaine approche du dauphin afin de permettre un prélèvement d'un morceau de peau. Un des objectifs visés est de connaître et d'anticiper la dynamique d'évolution de la population des grands dauphins dans l'archipel de Molène. Cette dernière s'avère très favorable ; 25 individus dans les années 80 pour une centaine aujourd'hui.

Concernant le projet « marquage et balisage de petits cétacés », le dossier est actuellement temporisé du fait de retours sur expérience, en Méditerranée et aux Etats-Unis, peu satisfaisants sur le matériel actuel très onéreux sur le marché.

Yannick Calvez s'interroge sur la courbe d'évolution de la population des phoques.

Philippe Le Niliot répond que la courbe augmente sur un rythme d'évolution naturelle de restauration des effectifs dans la chaussée de Sein. Ces individus proviennent majoritairement des îles britanniques.

Yannick Calvez s'interroge sur la capacité d'accueil du territoire de nourriture des nouveaux individus dans le Parc et informe de l'existence d'un programme en partenariat entre le comité des pêches et des acteurs irlandais et écossais. L'objet porte sur la gestion de la population des phoques par rapport à la pêche.

2. Etude des demandes de concours financiers

(Documents adressés avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit le point en donnant la parole à Fabien Boileau pour quelques rappels sur les modalités d'attribution des concours financiers.

Fabien Boileau rappelle qu'à l'occasion du conseil de gestion du 7 février 2019, des nouvelles modalités d'attribution des concours financiers ont été adoptées. Les dossiers présentés aujourd'hui entrent dans ce nouveau cadre.

Nathalie Sarrabezolles introduit les présentations effectuées par Marie Hascoët.

- a) Projet parution d'un ouvrage « Chancerelle, au nom de la conserve, 1828 à nos jours » - Alain Le Doaré (Douarnenez)

Marie Capoulade revient sur le plan de financement du projet et s'interroge sur la prise en compte par le Parc des recettes futures (tirage prévu à 1000 exemplaires de l'ouvrage à 45€ l'unité).

Marie Hascoët répond qu'aucune aide n'a été demandée en ce sens par le porteur de projet, la question a été soulevée et reste à ce jour sans réponse. Elle ajoute qu'un élément inconnu demeure sur le nombre de ventes.

Paul Marec ajoute que compte tenu des frais annexes (distribution, commerçants, TVA,..), les recettes seront très certainement inférieures à la somme de 45 000€. Puis témoigne de son étonnement du fait qu'il s'agisse d'un livre d'entreprise et de l'absence d'un soutien financier de la conserverie Chancerelle. Ensuite il relate un précédent avec la société Hénaff qui avait soutenu le projet sous la forme d'un achat de plus de la moitié des ouvrages commandés pour les offrir à ses clients.

Marie Hascoët répond que ce point a bien été soulevé près de la famille Chancerelle mais reste également sans réponse à ce jour. Puis ajoute qu'à la différence de la société Hénaff, il ne s'agit pas d'une commande de la part de la conserverie Chancerelle.

Fabien Boileau ajoute que la proposition technique inscrite dans le dossier a fait l'objet d'échanges au sein de l'équipe du Parc. Il a notamment semblé nécessaire de s'assurer que le sujet principal était l'histoire de la sardine autour de Douarnenez à travers l'évolution de la conserverie Chancerelle.

Marie Capoulade revient sur le montant réservé à l'achat de l'iconographie (8 000€ de documents photographiques pour une valeur réelle de 60 000€). Elle s'interroge sur le fait que le montant soit considéré par le Parc dans son entièreté compte tenu d'une éventuelle future valorisation de cette dernière autre que pour celle de l'ouvrage en question.

Nathalie Sarrabezolles rappelle qu'il s'agit d'une proposition d'octroi de subvention basée sur la grille d'analyse du projet puis reformule les deux questions émises ; la première porte sur le soutien financier de l'ouvrage et la seconde sur la hauteur de ce soutien financier.

Hugues Vincent se renseigne, considérant le montant non négligeable de la subvention proposé, sur les montants de subvention d'ores et déjà accordés par le Parc sur ce genre de projet.

Marie Hascoët porte à la mémoire des membres du bureau des exemples de soutiens financiers accordés par le PNMI :

- Laboratoire Trajectoires concernant l'ouvrage sur le site archéologique de Beg ar Loued (Molène) "La maison sous les dunes", à hauteur de 3 500€, montant demandé par le porteur de projet,
- Nicolas Job pour un ouvrage portant sur les épaves, soutien du Parc sous la forme d'achat d'ouvrages.

Paul Marec témoigne son interrogation quant au fait que le Parc soit l'unique financeur du projet et avance que ce dernier pourrait trouver un soutien financier auprès de financeurs publics et privés.

Nathalie Sarrabezolles demande si l'avis des membres du bureau tend plutôt vers une remise en question ou un report du projet.

Paul Marec souligne l'échéance de publication de l'ouvrage à très court terme par rapport à la présentation au bureau de la demande de soutien financier et s'interroge sur les conséquences pour le projet dans le cas où il porterait une réponse défavorable.

Marie Hascoët répond qu'il s'agit d'un financement personnel du porteur de projet et ne dispose pas de financement extérieur autre que le Parc. Financement personnel qui permettra l'aboutissement du projet.

Fabien Boileau émet une proposition de retirer la somme de 8 000 € prévue pour l'iconographie (cf. intervention Marie Capoulade) et d'accorder un soutien financier au projet mais de moindre importance.

Paul Marec suggère l'éventualité d'envisager une avance sur recettes sur une partie de la subvention.

André Talarmin confirme la complexité administrative, avancée par Fabien Boileau et Nathalie Sarrabezolles, et suggère de retenir la proposition de Fabien Boileau : décision favorable sur un montant moins important.

Ivan Bouchier, en qualité de commissaire du gouvernement avec voix consultative, affirme son opposition au projet tant en raison de la forme (délai de dépôt du dossier de candidature), du montant et du lien avec le Parc.

Nathalie Sarrabezolles rappelle la précision des critères d'attribution de subvention dans la grille d'analyse et, concernant la contribution du projet à la réalisation du plan de gestion du Parc, le projet répond à la finalité « mieux connaître le patrimoine culturel maritime de l'Iroise pour mieux le préserver ».

Vote :

Opposition : 1 voix

Abstention : 0 voix

La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000€

à Alain Le Doaré est adoptée.

- b) Projet pédagogique « Mousse à l'ancre, histoire maritime Douarnenez à hauteur d'enfant » - Association Emglev Bro Douarnenez

Paul Marec témoigne de son intérêt pour le projet puis effectue deux remarques. La première porte sur le volume du programme prévu qu'il apprécie assez conséquent sur deux jours pour un jeune public et la seconde sur le montant du budget réservé de matières premières.

Marie Hascoët répond qu'une confiance peut être accordée au porteur de projet. Le programme a été établi sur la base de tests expérimentés, en collaboration avec le Port-musée et le centre nautique de Douarnenez, partenaires familiarisés avec l'accueil d'enfants.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000€

à l'Association Emglev Bro Douarnenez est adoptée.

3. Compte rendu des actions réalisées grâce aux subventions versées en 2019

(Documents adressés avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit les présentations effectuées par Fabien Boileau.

- a) Réalisation d'un film sur le patrimoine culturel maritime - Communauté de communes du pays d'Iroise
- b) Edition d'un ouvrage sur le site archéologique de Beg ar Loued (Molène) – Laboratoire Trajectoires (UMR8215)

- c) Planétarium itinérant - Association « Cap Des Etoiles »
- d) Remplacement d'un compresseur - Club subaquatique de l'Atlantide (CSA)
- e) Amélioration environnementale des cuves de stockage de la station de carburant du port de Morgat - Mairie de Crozon
- f) Amélioration de la gestion des déchets sur le port de Lanildut - Communauté de communes du Pays d'Iroise
- g) Ferme marine sur l'île de de Sein - EARL « Les coquillages de l'île de Sein »
- h) Rénovation et mises aux normes de l'Atelier des Pêcheurs - Mairie de l'île de Molène
- i) Mise en œuvre de mouillages moins impactants sur les herbiers de zostère - Mairie de Plougonvelin - ZMEL de Bertheaume

Cette présentation n'appelle pas de commentaires et/ou d'échanges en séance.

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles rappelle la date de la prochaine réunion du conseil de gestion prévue le 6 février.

L'ordre du jour portera :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 12 décembre 2019
- 2) Présentation du rapport d'activité 2019
- 3) Présentation du programme d'actions 2020
- 4) Plan de gestion du marais de l'ABER – Crozon
- 5) Les enjeux de la mer et des littoraux vus de l'Europe par Y.M. Paulet, vice-président de l'European Marine Board
- 6) Point sur les cartographies d'habitat dans le Parc
- 7) Intervention de SABELLA : résultats des suivis environnementaux et projet « PHARES »
- 8) Bilan des projets réalisés grâce aux subventions accordées en 2019 par le Parc

Aucune question diverse n'est formulée en séance par les membres du bureau ;

Nathalie Sarrabezolles remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

12h30 : Clôture de la séance par la présidente